

APPENDICE 3

Modèle d'étiquette pour les véhicules monocarburant

Consommation de carburant et émission de CO₂

Information en application de la directive 1999/94/CE.

Marque : **VOITURE**
Modèle : **Xxx**
Version : **5P 1.4 HDi**
Énergie : **Diesel**

Consommation de carburant

Mesures effectuées selon la directive 80/1268/CEE modifiée 1999/100/CE.

Consommation mixte :

4,2 l/100 km

Consommation urbaine : 5,3 l/100 km

Consommation extra-urbaine : 3,6 l/100 km

CO₂ Le CO₂ (dioxyde de carbone) est le principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique.

Mesures effectuées selon la directive 80/1268/CEE modifiée 1999/100/CE.

110 g/km

Émissions de CO₂ faibles

inférieures ou égales à 100 g/km

A

de 101 à 120 g/km

B

de 121 à 140 g/km

C

de 141 à 160 g/km

D

de 161 à 200 g/km

E

de 201 à 250 g/km

F

supérieures à 250 g/km

G

Émissions de CO₂ élevées



La consommation de carburant et les émissions de CO₂ d'un véhicule sont fonction non seulement de son rendement énergétique, mais également du comportement au volant et d'autres facteurs non techniques.

Les informations sur les consommations de carburant et les émissions de CO₂ de tous les modèles de voitures particulières neuves, contenues dans le guide de l'ADEME, peuvent être obtenues gratuitement dans tous les points de vente, auprès de l'ADEME et consultées sur le site internet : www.ademe.fr